

Corrigé et barème – Méthode de l'analyse de document(s) en histoire-géographie

Présenter un document, répondre à la consigne, confronter texte, image, carte ou statistique à ses connaissances (histoire-géographie au lycée)

Durée : 120 min – Sans document – Sur 20 points · 2^{nde}

Exercice 1 – Présenter un document écrit

(4 pts)

- a) Il s'agit d'un extrait d'un traité de philosophie politique et de droit, c'est-à-dire d'un ouvrage théorique qui cherche à définir ce qu'est l'État et d'où vient son autorité. Ce n'est ni une loi ni un discours : il ne s'impose à personne, il cherche à convaincre les lecteurs instruits. (1)
- b) L'auteur est Jean Bodin (1530-1596), juriste et magistrat, qui publie Les Six Livres de la République en 1576. C'est un homme de loi au service de la monarchie, qui écrit pour un public lettré : juristes, officiers du roi, conseillers. (1)
- c) Le texte paraît en pleine guerre de Religion, quatre ans après le massacre de la Saint-Barthélemy (24 août 1572). Le royaume est déchiré entre catholiques et protestants, et certains auteurs protestants contestent alors l'autorité d'un roi jugé tyrannique. Bodin cherche au contraire à fonder une autorité placée au-dessus des factions. (1)
- d) « Le document est un extrait des Six Livres de la République, traité publié en 1576 par le juriste Jean Bodin. Il paraît au cœur des guerres de Religion, quatre ans après la Saint-Barthélemy, alors que l'autorité du roi est contestée de toutes parts. Bodin y définit la souveraineté comme la puissance absolue et perpétuelle de l'État. Ce texte permet donc de comprendre les fondements théoriques sur lesquels s'appuiera l'affirmation de l'État royal en France aux XVI^e et XVII^e siècles. » (1)

Erreur fréquente — Présenter Bodin comme un penseur de « l'absolutisme » : le mot n'existe pas encore, et sa « puissance absolue » signifie un pouvoir qui n'est pas soumis aux lois qu'il fait, non un pouvoir sans aucune limite.

Exercice 2 – Lire et décomposer une consigne*(4 pts)*

- a) « En analysant » impose de citer et d'expliquer le texte de Bodin, pas de réciter le cours. « Montrez comment » demande de décrire et de prouver la définition que propose Bodin, en s'appuyant sur ses mots (« absolue », « perpétuelle »). « Expliquez en quoi » demande d'établir un lien de cause : montrer comment cette théorie sert ensuite les rois. (1)
- b) La souveraineté : le pouvoir suprême de commander et de faire la loi dans un État, sans dépendre d'aucune autorité supérieure sur terre. L'État : l'ensemble des institutions qui exercent ce pouvoir sur un territoire et une population. On peut ajouter « État royal » : l'État dont le roi est le souverain, qui s'appuie sur une administration (conseils, officiers, puis intendants). (1)
- c) Les bornes spatiales sont le royaume de France, et non l'Europe entière. Les bornes chronologiques vont de 1576, date du texte, aux règnes de Louis XIII et Louis XIV au XVII^e siècle, que la consigne désigne explicitement. Il ne faut donc pas traiter la Révolution française ni l'Angleterre, sauf pour une brève comparaison. (1)
- d) I. Une définition nouvelle : la souveraineté, pouvoir suprême, absolu et perpétuel de l'État (analyse des termes du texte, contexte des guerres de Religion). II. Une théorie au service des rois : de Henri IV à Louis XIV, l'État royal concentre la loi, l'impôt et l'armée (Richelieu, gouvernement personnel de Louis XIV à partir de 1661, intendants). (1)

À retenir — Chaque verbe de la consigne devient un axe du plan : deux verbes, deux parties, dans l'ordre où ils apparaissent.

Exercice 3 – Exploiter un document chiffré*(4 pts)*

- a) Le document présente des données statistiques construites d'après les estimations publiées en 2018 par les Nations unies. L'unité est le pourcentage de la population mondiale vivant en ville : ce n'est pas un nombre d'habitants. Le chiffre de 2050 est une projection, c'est-à-dire une estimation fondée sur la prolongation des tendances actuelles, et non une donnée observée. (1)
- b) La part de la population urbaine passe de 30 % en 1950 à 55 % en 2018, soit une hausse de $55 - 30 = 25$ points de pourcentage en 68 ans. Le basculement se produit entre ces deux dates : depuis la fin des années 2000, plus de la moitié de l'humanité vit en ville. La projection prévoit encore 13 points de hausse d'ici 2050. (1)
- c) L'urbanisation s'explique d'abord par l'exode rural : les habitants des campagnes rejoignent les villes, qui concentrent l'emploi, les services et les équipements. Elle s'explique aussi par la croissance naturelle des villes elles-mêmes, forte dans les pays où la population est jeune. Elle est aujourd'hui la plus rapide en Afrique et en Asie, où se développent de très grandes métropoles. (1)
- d) D'abord, un pourcentage ne dit rien des effectifs : comme la population mondiale augmente, le nombre de citoyens est passé d'environ 0,75 milliard en 1950 à 4,2 milliards en 2018, une hausse bien plus forte que ne le suggère le passage de 30 % à 55 %. Ensuite, chaque pays définit la ville à sa manière : en France, l'INSEE retient un seuil de 2 000 habitants agglomérés, d'autres pays des seuils différents, ce qui rend les comparaisons fragiles. (1)

Repère — Une hausse de 30 % à 55 % est une hausse de 25 points, pas de 25 % : on parle de points quand on compare deux pourcentages.

Exercice 4 – Lire une carte comme un document d'époque**(4 pts)**

- a) Le document est une carte du monde imprimée, réalisée en 1507 à Saint-Dié, en Lorraine, par le cartographe Martin Waldseemüller et le lettré Matthias Ringmann. Destinée à être affichée, elle s'adresse à un public savant qui s'intéresse aux découvertes. Elle date de quinze ans seulement après le premier voyage de Colomb (1492) et intègre les informations les plus récentes rapportées par les navigateurs. (1)
- b) D'abord, la carte figure une terre nouvelle, séparée de l'Asie par un océan : elle rompt avec l'idée que Colomb aurait atteint les Indes. Ensuite, elle nomme ce continent « America » et place Vespucci à côté de Ptolémée : le savoir des navigateurs modernes est mis à égalité avec celui de l'autorité antique. Enfin, l'imprimerie permet de diffuser cette image nouvelle du monde en de nombreux exemplaires. (1)
- c) Christophe Colomb, jusqu'à sa mort en 1506, pense avoir atteint l'Asie. Amerigo Vespucci, qui a participé à des voyages le long des côtes de l'Amérique du Sud à la fin du XVe et au début du XVIe siècle, est présenté dans des récits imprimés qui circulent alors en Europe comme celui qui a reconnu un « nouveau monde ». Les auteurs de la carte, qui s'appuient sur ces récits, donnent donc au continent le prénom de Vespucci sous une forme latine et féminine, comme Europa et Asia. (1)
- d) L'océan représenté à l'ouest de l'Amérique est remarquable : aucun Européen ne l'a encore vu en 1507, puisque Balboa n'atteint la côte du Pacifique qu'en 1513 et que l'expédition de Magellan ne le traverse qu'entre 1519 et 1522. La carte mêle donc des informations issues des voyages et des hypothèses de cartographes. C'est un document sur l'état des connaissances et des débats savants en 1507, pas une image exacte du monde. (1)

Le point clé — Une carte ancienne se juge à l'aune des connaissances de son époque : ses erreurs et ses hypothèses sont des informations, pas des fautes à corriger.

Exercice 5 – Rédiger l'introduction, un paragraphe et la conclusion**(4 pts)**

- a) « En 1576, alors que la France est déchirée par les guerres de Religion, un juriste cherche à répondre à une question simple : qui doit commander ? Le document est un extrait des Six Livres de la République, traité publié par Jean Bodin, juriste et magistrat, quatre ans après le massacre de la Saint-Barthélemy. Il y définit la souveraineté, pouvoir suprême de commander dans un État. » (1)
- b) « En quoi la définition de la souveraineté proposée par Bodin fonde-t-elle un pouvoir royal placé au-dessus des divisions du royaume ? Nous verrons d'abord comment Bodin définit la souveraineté, puis en quoi cette définition prépare l'affirmation de l'État royal, de Henri IV à Louis XIV. » (1)
- c) « Bodin définit d'abord la souveraineté comme un pouvoir sans supérieur. Il la qualifie de « puissance absolue » : le souverain n'est pas soumis aux lois qu'il fait lui-même, il peut les créer et les abroger sans demander l'accord de quiconque. Il la dit aussi « perpétuelle » : elle ne s'éteint pas avec la personne qui l'exerce, elle appartient à l'État et se transmet. Cette définition répond au contexte des guerres de Religion, où des chefs de parti et des villes contestent l'autorité du roi : en plaçant la souveraineté au-dessus des factions, Bodin veut rendre possible la paix civile. Il faut toutefois nuancer le mot « absolue » : pour Bodin, le souverain reste soumis aux lois de Dieu, aux lois de la nature et aux lois fondamentales du royaume, comme les règles de succession à la couronne. » (1)
- d) « Jean Bodin définit la souveraineté comme une puissance suprême, absolue et perpétuelle, attachée à l'État plutôt qu'à la personne du roi. Née du désordre des guerres de Religion, cette théorie fournit aux rois une justification pour concentrer la loi, l'impôt et l'armée, ce que feront Richelieu puis Louis XIV à partir de 1661. Le texte reste pourtant une théorie : dans la pratique, le roi doit encore composer avec les parlements, les privilèges et les provinces. » (1)

Attention — Une problématique n'est pas la consigne recopiée avec un point d'interrogation : elle doit faire apparaître la tension du sujet, ici entre un royaume divisé et un pouvoir qui se veut au-dessus des divisions.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).